

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

**Objet : Projet de création d'un pôle social et extension du multi-accueil de Novalaise -
Approbation du projet et lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que suite à l'analyse des besoins sociaux du territoire de la CCLA et dans l'objectif d'optimiser les services à la population et de répondre aux besoins des habitants, la communauté de commune a prévu d'engager une opération portant sur :

- La transplantation-extension du service multi-accueil (micro-crèche) situé sur la commune de Novalaise (passage de 12 à 18 places) géré par le CIAS,
- La création d'un local jeunes qui sera géré par le centre socio-culturel de la CCLA,
- Le réaménagement / restructuration du bâtiment actuel accueillant les services du centre socio-culturel de la CCLA,
- L'aménagement de bureaux complémentaires permettant de regrouper différents services : direction du CIAS, relais petite enfance, référente familles, bureau de consultation (Assistante sociale, médecin...);

Explique que cette opération permet, d'une part, de développer les services à vocation sociale conformément aux besoins du territoire notamment en matière d'accueil petite enfance et, d'autre part, d'optimiser / conforter leur fonctionnement tout en créant une unité de lieu (pôle social) qui favorisera les mutualisations, les synergies et qui facilitera l'accessibilité pour les habitants ;

Précise qu'en termes de travaux, l'opération s'articulerait autour :

- du réaménagement et de l'extension en rez-de-chaussée, d'un ancien bâtiment existant pour créer le nouveau multi-accueil et un "Local jeunes",
- de la restructuration intérieure du bâtiment accueillant le centre socio-culturel de la CCLA et de la reprise des espaces libérés par la transplantation du multi-accueil,
- de la réalisation des aménagements extérieurs nécessaires (parkings, jardin sécurisé pour le multi-accueil...),

pour un coût estimé à :

- Aménagement nouveau multi-accueil et création d'un local jeunes => 881 610 € HT
- Restructuration bâtiment AEL / création pôle social => provision de 200 000 € HT
- **Total => 1 081 610 € HT ;**

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver :

- Les principes d'aménagement proposés (Extension multi-accueil, création d'un local jeunes, restructuration bureaux AEL et création pôle social) pour un montant d'opération estimé à 1 081 610 € HT,

- Le lancement d'une consultation dans l'objectif de désigner un maître d'œuvre qui aura en charge les études d'avant-projet et projet puis, après approbation finale du projet par le conseil communautaire, les missions complémentaires de MOE intégrant le suivi de l'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE les principes d'aménagement proposés (Extension multi-accueil, création d'un local jeunes, restructuration bureaux AEL et création pôle social) pour un montant d'opération estimé à 1 081 610 € HT ;

DECIDE de lancer une consultation dans l'objectif de désigner un maître d'œuvre qui aura en charge les études d'avant-projet et projet puis, après approbation finale du projet par le conseil communautaire, les missions complémentaires de MOE intégrant le suivi de l'exécution des travaux ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

